



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance du 1^{er} octobre 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble

Lot numéro 5 878 716 (427, 35e Rue)

Nature de la demande

Dans la cour avant secondaire, autoriser l'implantation d'un garage attaché à la résidence à une distance de 12,67 mètres de la ligne avant, alors que la norme minimale est de 15,07 mètres.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 1^{er} octobre 2025.

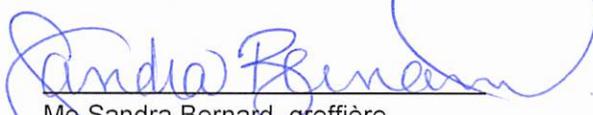
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 15 septembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 15 septembre 2025.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 15 septembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière